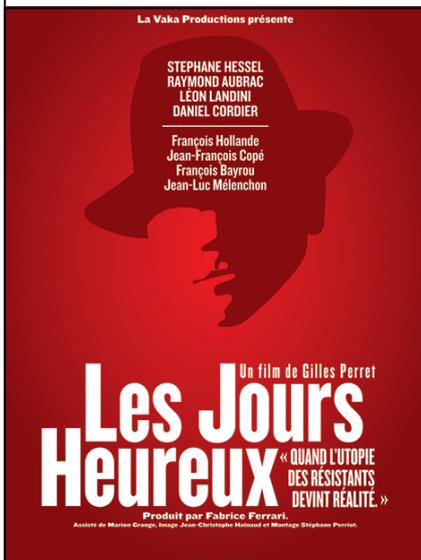


C.G.T. - Transports - Alpes du Nord

JOURNAL du SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIQUES et SERVICES des PISTES des ALPES du NORD - C.G.T. -

Un film à ne manquer sous aucun prétexte.



Entre mai 1943 et mars 1944, sur le territoire français encore occupé, seize hommes appartenant à tous les partis politiques, tous les syndicats et tous les mouvements de résistance vont changer durablement le visage de la France. Ils vont rédiger le programme du Conseil National de la Résistance intitulé magnifiquement : « **Les jours heureux** ».

Ce programme est encore au cœur du système social français puisqu'il a donné naissance à la sécurité sociale, aux retraites par répartition, aux comités d'entreprises, etc.

Ce film vise à retracer le parcours de ces lois, pour en réhabiliter l'origine qui a aujourd'hui sombré dans l'oubli. Raconter comment une utopie folle dans cette période sombre devint réalité à la Libération. Raconter comment ce programme est démantelé depuis, questionner la réalité sociale d'aujourd'hui, et voir comment les valeurs universelles portées par ce programme pourraient irriguer le monde demain.

Pour en savoir plus et surtout les lieux de projection :

<http://lesjoursheureux.net/>

Votre adresse nous intéresse :

Chaque mois, vous recevez ce journal à domicile à votre adresse personnelle.

Rien de plus « pénible » que d'avoir **des retours de courriers avec la mention « NPAI » ou « boîte non identifiable » de la poste**. Alors, indiquez nous, à l'adresse du syndicat ci-dessous, tout changement d'adresse domiciliaire.

SOMMAIRE

- P 1 - Édito et sommaire
- P 2 - Bulletin d'adhésion - De l'argent, il y en a pour tous.
- P 3 - Rencontre conducteurs TRM Est/Ouest
- P 4 - AREA et points de vente
- P 5 à 8 - Urgence d'un changement de cap
- P 9 - Rapport Moreau retraites
- P 10 - Accidents dans les RMéca.
- P 11 à 12 - compte-rendu CCN RMéca et serv des pistes.

**Édition financée par votre abonnement.
Et n'oubliez pas de régler vos cotisations**

Bulletin mensuel n°91 juin 2013

Directeur de la publication :
Antoine FATIGA

Numéro de Commission Paritaire des
Publications et Agences de Presse :
0715 S 07424

Numéro I.S.S.N. : 1774-4644
Imprimé par nos soins
Prix : 1€

SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIQUES et SERVICES des PISTES des
ALPES du NORD - C.G.T. - 371 Chemin de la Rotonde - 73000 CHAMBERY
tél. : 04 79 60 91 70 - Fax : 04 79 60 91 63

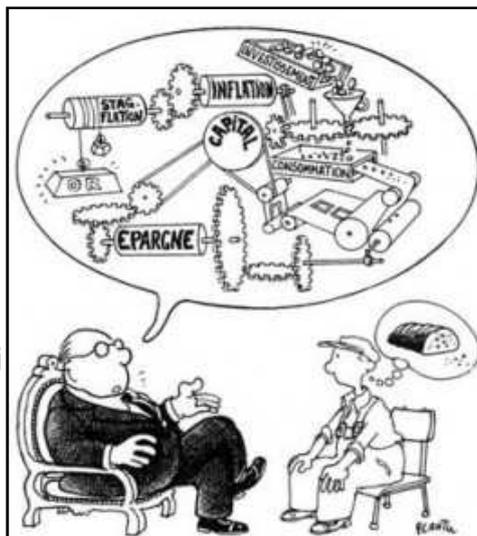
De l'argent, il y en a pour tout le monde !!!! C'est prouvé !!!

Selon sa bonne habitude, le récent rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) renferme une mine d'informations, mais souvent aussi des chiffres intéressants. Plus riche qu'on ne pense

Le monde n'a jamais produit autant de richesse qu'aujourd'hui. En cas de distribution égale de la richesse, une famille moyenne (au niveau mondial, deux adultes et trois enfants) pourrait disposer d'un revenu de 2.850 dollars (2 152 €uros) par mois. C'est étonnamment beaucoup. Ce montant ne permettrait sans doute pas de vivre dans le luxe mais il est toutefois plus que suffisant pour fournir à tous les habitants de cette planète des installations sanitaires, l'électricité, l'eau potable et une maison confortable, même si cela devait se faire selon des méthodes écologiquement durable.

Autrement dit, il y a suffisamment de richesse pour tous, mais un humain sur trois ne dispose pourtant pas de sanitaires les plus élémentaires, un sur quatre n'a pas d'électricité, un sur sept vit dans un bidonville, un sur huit a faim et un sur neuf ne dispose pas d'eau potable.

Cela, parce que la richesse est répartie d'une façon extrêmement inégale. Avec la richesse produite aujourd'hui, chaque personne pourrait disposer en moyenne d'un revenu de 19 dollars (14,35€uros) par jour. En réalité, un humain sur six doit se débrouiller avec moins de 1,25 dollar (0,94€uros, oui moins d'un €uro...) par jour.



Et oui, encore faut-il une volonté politique forte pour partager les richesses...

Bulletin d'adhésion à remplir et à nous renvoyer complété avec les précisions suivantes : pour les cheminots mettre seulement la qualification et la position, pour les remontées mécaniques la cotisation forfaitaire est de 12 euros par mois de présence dans l'entreprise, pour les autres mettre le montant du salaire mensuel. Rappel : le prix du journal est en plus de la cotisation



Syndicat C.G.T. des Transports, des Remontées Mécaniques et Services des Pistes des Alpes du Nord
371 Chemin de la Rotonde – 73000 CHAMBERY

Bulletin d'adhésion

NOM - Prénom :
 Adresse Personnelle :

 Tél. Mobile : Tél. Domicile :
 Adresse mail :
 Lieu de travail et entreprise Tél. Travail

Qualification/position ou catégorie d'emploi :

Montant du salaire mensuel net

Joindre un R.I.B. pour le prélèvement automatique à compter du deuxième mois de cotisations dont le montant sera égal à environ 1% du salaire mensuel net

Cette fiche est à remplir et à nous renvoyer très rapidement à l'adresse ci-dessus accompagnée du règlement de 12 euros correspondant à la première cotisation forfaitaire



Rencontre conducteurs Est/Ouest

Ce dimanche 23 juin, le Syndicat Général du Transport des Alpes du Nord C.G.T. a organisé sur l'aire de l'ABIS (A43 proche de Chambéry), une rencontre avec des routiers des pays de l'est et conducteurs Français.

A 11 heures, avec une douzaine de camarades, nous avons installé le barbecue ainsi que quelques boissons et produits du terroir afin de casser la croûte avec nos collègues bloqués pour le weekend sur cette aire.

Petra, interprète maîtrisant les langues slaves, ainsi que Patrick parlant couramment Anglais et Antoine pour l'italien, sont partis au-devant de nos collègues afin de leur expliquer notre démarche et les inviter à notre pique-nique. Quelques collègues roumains et bulgares n'ont pas souhaités nous rejoindre, beaucoup de crainte chez eux et la peur de parler de leurs conditions de travail et que leur patron le sache.

Quant à nos collègues polonais et lituaniens et italiens eux se sont joint de bon cœur à notre pique-nique et nous ont parlés ouvertement de leurs conditions de travail. Lorsqu'ils sont bloqués sur un parking pour le weekend, ils apprécient d'être en France car contrairement à l'Allemagne ou la Suisse, il y a de grands parkings éclairés et les sanitaires y sont gratuits.

Bazyli, conducteur polonais, travaille pour un transporteur italien et part 1 mois de chez lui et fait des voyages entre l'Italie et la France avant de retourner 1 semaine chez lui en Pologne. Au début il rentrait avec le camion en Pologne, maintenant il fait 2 000 kilomètres avec sa voiture pour venir travailler. Ses frais ne lui sont pas remboursés par son employeur, mais le salaire qu'il touche en Italie est nettement plus avantageux qu'un salaire polonais.

Pour Andrzej routier polonais roulant pour une entreprise de son pays, lui part 1 mois et rentre 15 jours à la maison. Il a un salaire de 350 euro et touche en supplément 38€ par jour de frais, weekend inclus, lorsqu'il est hors de Pologne.

Silvio, conducteur italien de Pérougia, 32 ans d'ancienneté dans son entreprise, passe 1 weekend par mois sur la route. Il gagne entre 2500 et 3000€ mensuel et attend avec impatience « la pension (retraite) » qui en Italie est à 62 ans mais qui recule régulièrement et craint de devoir rouler jusqu'à 65 ans sans savoir s'il aura toujours la santé.

Dans l'ensemble nos collègues ont une bonne impression des conducteurs français. Ils déplorent plus le mépris qu'ont certains chargeurs à leur égard lorsqu'ils ont des difficultés à se faire comprendre et estiment être victimes de discrimination lorsque les clients font passer devant eux les conducteurs français.

Dans l'ensemble, autant les conducteurs français que polonais, lituaniens, italiens, etc., ont appréciés cet échange et la collation qui l'accompagnait. Nous pensons réitérer cette action de temps en temps avec peut-être quelques variantes. **C'était une première en France.**

Cette action nous a renforcés dans notre combat pour une Europe Sociale et un SMIC européen et aussi un renforcement des contrôles.

Nous remercions : Petra pour son immense gentillesse et son dévouement sans qui cette action aurait été beaucoup plus compliquée à mener, Patrick S. pour sa maîtrise de l'anglais qui nous a permis de communiquer avec nos collègues Bulgares et Roumains, Salim fournisseur officiel de merguez mais aussi Patrick F, Roland, Valdas, Didier, Zbigniew, Kadder au barbecue, Catherine second de barbecue, Stanislaw, Romain photographe pour France Routes, Adam ainsi que les journalistes de France info, France Bleu, France 3 Rhône alpes, 8 Mont Blanc, Europe1 et le Dauphiné libérée pour l'intérêt qu'ils ont portés à notre action et bien sûr, Antoine et Jean-Christophe pour l'organisation de tout cela.



INFORMATION AUX SYNDIQUES ET CLIENTS DE LA SOCIETE DES AUTOROUTES AREA

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise AREA du 24 Mai 2013, notre Direction d'exploitation a présenté son projet d'optimisation des espaces clientèles.

Cette réorganisation engendre la fermeture prochaine de nombreux espaces clients comme :
St Hélène sur Isère (ALBERTVILLE), Chignin Barrière (MONTMELAN), Chatuzanges Le Goubet (VALENCE).

D'autres seraient déplacés comme :

St Quentin Fallavier (Grande barrière de péage de LYON), Chesnes (Parc d'activité industriel de Saint Quentin Fallavier).

Cette restructuration des points aura pour effet d'affecter les emplois du personnel

Mais surtout au-delà de la fermeture de ces lieux, **c'est le service de proximité à la clientèle qui disparaîtra :**

- ⇒ Cela obligera les clients Abonnés du bassin Albertvillois, de la Tarentaise et la Maurienne à faire cinquante à soixante kilomètres supplémentaires (cent à cent vingt kms aller/retour),
- ⇒ Ceux du Bas Dauphiné et du Vercors à faire cinquante kilomètres de plus (cent km aller/retour),
- ⇒ Ceux du Nord Isère privés de deux espaces clientèles,

Tout ça pour acheter, changer ou faire vérifier leur badge.

Mais au ce qui est encore plus aberrant, c'est l'argent dépensé dernièrement pour rénover certains points clients qui seront fermés.

L'entreprise doit écouter sa clientèle et faire en sorte de la fidéliser. Elle doit faire le choix de conserver les points de vente actuels, d'en modifier les horaires d'ouverture afin de les optimiser au maximum et d'en ouvrir d'autres en des lieux stratégiques.

Le **SYNDICAT CGT AREA**, seul à s'opposer à cette restructuration, ne peut admettre une fatalité qui n'en est pas une.

Nous invitons toute la clientèle à demander le cahier (satisfait/pas satisfait) sur les péages afin de faire une réclamation sur ces fermetures

Contact Yvon Drouard : 06.37.17.78.94



CONFÉRENCE SOCIALE DES 20 ET 21 JUIN 2013

L'URGENCE D'UN CHANGEMENT DE CAP



THIERRY LEPAON
secrétaire général
de la CGT

Voici un an, le président de la République organisait une première conférence sociale, rassemblant les organisations patronales et les confédérations syndicales des salariés. Redynamiser l'industrie, s'attaquer aux inégalités et à la grande misère, faire de l'emploi un objectif essentiel, en particulier pour les jeunes, réduire la précarité, et même partager les richesses : telles étaient les priorités annoncées par l'Élysée et par Matignon. La CGT y a pris pleinement sa place, pour exiger le changement de cap promis. Aujourd'hui, chacune et chacun mesure l'écart entre les engagements d'alors et les actes d'aujourd'hui.

Le Medef poursuit une offensive sans précédent, sur le terrain, dans les entreprises, dans les négociations, mais aussi médiatiquement : en prétendant que rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises, alors qu'elles souffrent d'un manque d'investissement, d'une trop forte rémunération des actionnaires, et d'une consommation en déclin faute d'emplois et de salaires corrects.

C'est vrai aussi dans toute l'Europe. Leur objectif ? Réduire ce qu'ils appellent le « coût du travail ». Par tous les moyens. Qu'il s'agisse de nos salaires directs ou de nos salaires socialisés, c'est-à-dire du financement de nos systèmes solidaires de protection sociale.

Tous les économistes le reconnaissent, l'austérité empêche la croissance et provoque la récession. Non seulement elle est source de souffrances injustifiées, mais en plus elle est économiquement contre-productive.

Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi, et pour financer nos retraites et la Sécurité sociale.

C'est possible, à condition de réorienter les richesses créées par le travail vers l'investissement et la réponse aux besoins sociaux. C'est possible, car la part des dividendes versée aux actionnaires n'a cessé d'augmenter depuis trente ans, passant de 5 à 25 %.

Contre l'austérité, un changement de cap est nécessaire et nous le disons avec l'ensemble des syndicats européens.

Mais visiblement, le gouvernement prête davantage l'oreille aux exigences du patronat qu'aux revendications des salariés. C'est pourquoi les salaires et la création d'emplois sont les grands absents du programme de la conférence sociale qui va s'ouvrir les 20 et 21 juin prochains. Il va donc falloir se faire entendre, plus fort, ensemble. Certes, vous le savez, vous pouvez faire confiance à la CGT. Mais cela ne suffit pas. C'est tous ensemble qu'il va falloir nous mobiliser : le changement de cap, c'est maintenant que nous le voulons, c'est maintenant que les salariés, les retraités, les privés d'emploi, l'économie et la société en ont besoin.

La CGT a bien l'intention de faire entendre les exigences des salariés et de faire des propositions concrètes lors de cette seconde conférence sociale. Nous vous les présentons et vous proposons d'en débattre tous ensemble, pour agir tous ensemble.

Le changement de cap, il dépend de nous. Toutes et tous...

Des propositions CGT concrètes pour un changement de cap immédiat

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE 1

DES ACTES POUR L'EMPLOI

Il y a un abîme entre les discours et les actes. L'emploi serait la priorité du gouvernement mais son choix d'austérité et de flexibilité pour les salariés nous enferme dans la récession! **La CGT exige du concret :**

- ▶ **Augmenter les salaires pour renouer avec la croissance.** Levier de relance de la consommation, les salaires d'aujourd'hui créent les emplois de demain. Nous exigeons qu'un grand chantier sur les salaires soit ouvert pour garantir l'égalité femmes/hommes, le paiement des qualifications et le pouvoir d'achat des salariés.
- ▶ **Des mesures réelles pour l'emploi des jeunes**
 - Transformer les emplois d'avenir et les contrats de génération en emplois stables ;
 - Réglementer les stages en entreprise ;
 - Créer une allocation d'aide à la recherche du premier emploi ;
 - Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement dans la fonction publique.

- ▶ **Réorienter les 200 milliards d'aides dont bénéficient les entreprises sans aucune contrepartie vers l'emploi et les investissements** (formation, recherche, investissement productif...)
- ▶ **Agir contre les licenciements**
 - Encadrer et limiter les ruptures conventionnelles et les plans de départs dits volontaires ;
 - Créer un droit de recours suspensif des salariés sur les plans de licenciements ;
 - Interdire les licenciements boursiers.
- ▶ **Protéger les entreprises des difficultés conjoncturelles et de la voracité des actionnaires**
 - Refondre et améliorer le dispositif de chômage partiel ;
 - Créer un droit prioritaire de reprise de site pour les salariés ;
 - Réformer les tribunaux de commerce.

FORMER PLUS : IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE ET ENJEU DE SOCIÉTÉ

Face aux enjeux économiques et sociaux, les besoins de formation liés au chômage de masse ne doivent pas masquer les besoins de formation actuels et futurs des salariés en emploi.

De nombreux actifs vont partir en retraite, un salarié sur deux dans certains secteurs professionnels et même 60% des dirigeants de TPE/PME : cela met en danger l'emploi et la survie des entreprises.

À cette transition générationnelle s'ajoutent transitions énergétique et environnementale et mutations technologiques.

Notre pays doit engager le développement de filières industrielles nouvelles pour redonner un avenir à l'industrie française. Cela impose :

- ▶ Des formations initiales anticipant les métiers de demain ;
- ▶ Un effort considérable de formation continue en direction des salariés en activité.

Ces besoins sont aujourd'hui manifestement sous estimés par le gouvernement et niés par le patronat.

Depuis plusieurs années, la CGT, trop souvent seule, souligne l'insuffisance des financements consacrés à la formation professionnelle qui doit permettre :

- D'éradiquer l'illettrisme qui touche 2,5 millions de personnes ;
 - Que chaque personne s'engageant dans la vie active bénéficie au moins une fois d'une formation lui permettant de changer de métier ;
 - Que tous les salariés gagnent au moins un niveau effectif de qualification dans leur carrière (revendication CGT aujourd'hui inscrite dans le Code du Travail) ;
- Un effort considérable de formation doit donc être consenti par la nation.

2 ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE NOTRE ÉCONOMIE

La CGT portera cinq priorités pour pérenniser et développer l'industrie et l'emploi et une réforme fiscale de grande ampleur basée sur la justice sociale et l'efficacité économique :

- ▶ L'arrêt des licenciements et de la course au moins-disant social incarnée par les accords de chantage à l'emploi ;
- ▶ Consacrer au moins 3% du PIB à la politique de recherche et d'innovation ;
- ▶ Assurer le financement et réformer la fiscalité. La création de la Banque Publique d'Investissement est issue de la proposition CGT, il faut aller plus loin : le rôle des banques est de participer au financement des activités économiques et industrielles. La mise en place d'un pôle public de financement et d'un livret d'épargne em-

ploi et industrie doit contraindre les banques privées à jouer à nouveau ce rôle de financeur de l'économie ;

- ▶ Une politique énergétique basée sur un pôle public de l'énergie et un mix énergétique, socle du développement industriel et de la transition énergétique ;
- ▶ Des droits d'intervention pour les salariés afin d'imposer d'autres choix : représentation, information, consultation, possibilité de contester les choix de gestion sont autant de domaines où des avancées sont nécessaires. Un droit suspensif du comité d'entreprise, en cas de restructuration, est justifié pour examiner toutes les alternatives. Des formes nouvelles de réappropriation collective et publique pour intervenir dans les choix stratégiques des entreprises sont incontournables.

seront formulées dans chacune des 6 tables rondes de la Conférence

3 CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ AU TRAVAIL

C'est le travail qui crée les richesses. La CGT sera porteuse de revendications novatrices pour répondre aux besoins des salariés. Elle interviendra dans cette conférence sociale pour :

- ▶ Pousser la réflexion sur l'évolution nécessaire du cadre législatif permettant aux salariés et à leurs organisations syndicales d'avoir des droits nouveaux, autorisant à la fois leurs expressions, propositions et interventions, tant sur la finalité du travail que sur l'amélioration de la qualité de la vie au travail. En ce sens, la place et le rôle des CHSCT doivent être renforcés ;
- ▶ Le droit et l'effectivité à un travail digne et reconnu ;
- ▶ Une sécurité sociale professionnelle garantissant une sécurisation des parcours professionnels ;
- ▶ Un nouveau statut du travail salarié fondé sur des droits

individuels et leur transférabilité d'une entreprise à l'autre.

- ▶ Avancer des propositions pour une nouvelle organisation de la gouvernance de la santé au travail, du national jusqu'aux territoires.

Les équipes des institutions de l'État, de la Sécurité sociale et des services de santé doivent déployer, de manière coordonnée, leur activité au service du monde du travail.

Nous ne sortirons pas de la crise sans transformer le travail, ni remettre en question son organisation. Il ne s'agit pas de créer un couloir humanitaire de la qualité de vie au travail dans la guerre économique. En revanche, les prises de décisions, dans les entreprises privées et publiques, doivent se faire à partir du travail de celles et ceux qui créent la richesse par leur activité professionnelle.

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE 4

Pour conforter notre système de retraite par répartition, solidaire et à prestation définie, **la CGT propose :**

- ▶ **Une amélioration des droits à la retraite par**
 - Le retour de l'ouverture du droit au départ à 60 ans pour tous les salariés ;
 - Un taux de remplacement du salaire par la retraite de 75 % minimum pour une carrière complète et au Smic au minimum ;
 - Un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.
- ▶ **Une maison commune des régimes de retraite pour coordonner et solidariser les régimes sur la base**
 - D'un socle commun de droits et de garanties de haut niveau, tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime ;
 - D'une harmonisation par le haut des droits solidaires (droits familiaux, minima de retraite, handicap...);

- D'un traitement de la question des polypensionnés qui concerne un tiers des assurés ;
- D'une solidarité entre les régimes par des mécanismes de compensation.

▶ **Une réforme de fond du financement de la protection sociale par**

- Une modulation des cotisations des entreprises, favorisant les créations d'emplois, les augmentations de salaires et le développement des qualifications ;
- La suppression des exonérations de cotisations sociales.
- L'élargissement de l'assiette des cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes des fonctionnaires ;
- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

5 SERVICES PUBLICS ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La politique des précédents gouvernements visait avant tout à réduire les dépenses publiques. Les effets ont été dévastateurs en termes d'emploi public, de conditions de travail et de rémunération des agents et de réponse aux besoins des populations. À ce stade, le gouvernement actuel a choisi de s'inscrire cette logique inacceptable.

Les services publics sont un vecteur fondamental d'égalité et de cohésion sociale entre les citoyens. Ils sont un moteur de l'économie, de la production de richesses et de l'aménagement solidaire du territoire.

Les déréglementations préconisées par la Commission européenne ont pour objectif une libéralisation débridée des activités économiques notamment dans le domaine des services.

La CGT considère en revanche que :

- ▶ L'urgence est de stopper le démantèlement et le désengagement de l'État ;
- ▶ L'avenir d'un service public, moderne, innovant et accessible doit être garanti ;
- ▶ Un autre financement est nécessaire qui passe par une rupture avec les politiques d'austérité et une réforme fiscale ambitieuse et courageuse ;
- ▶ L'intervention publique doit davantage protéger les citoyens, les usagers et les consommateurs ;
- ▶ Les missions de service public ne peuvent pas être réduites à de simples services rendus au public ;
- ▶ Les privatisations, les partenariats public/privé doivent cesser ;
- ▶ L'emploi qualifié et stable avec des garanties de haut niveau et une reconnaissance salariale sont les garants d'une action impartiale des agents pour répondre aux besoins.

La compétitivité ne réside ni dans la concurrence ni dans la diminution de la rémunération du travail. Il est illusoire de croire que la concurrence va renforcer la complémentarité des économies. L'alignement vers le bas des prix de production renforce le phénomène de concentration et de spécialisation.

Pour le Medef, les salariés seraient responsables de la situation à cause des salaires trop élevés. Rien n'est pourtant plus faux. La valeur de l'indice qui combine coût de l'heure travaillée et productivité du travail se situe dans une fourchette très étroite dans les pays développés. **Ce ne sont donc pas les salaires qui expliquent les pertes de marchés.** Les difficultés de nos économies trouvent leur source dans les politiques d'austérité bud-

gétaire, de sous-emploi et de stagnation des salaires, menées depuis plus de vingt ans.

Le Medef propose d'abaisser le niveau des salaires alors qu'il faudrait accroître la qualité, investir dans la production, l'innovation et la recherche.

Des ruptures sont nécessaires en Europe, pour mettre fin à la division et à la mise en concurrence des salariés, des populations et des territoires. Il faut mettre un terme aux politiques d'austérité et réorienter un certain nombre de politiques afin de construire un nouveau modèle de croissance centré sur le développement industriel, l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale et les services publics.

La cohésion de l'Europe réside bien dans le progrès social et non dans le dumping généralisé.

DES DROITS POUR LES SALARIÉS !

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

Quelle que soit la taille de son entreprise, le salarié doit pouvoir, avec ses collègues, faire entendre à son employeur toutes ses revendications. Il faut donc un cadre reconnu auquel l'employeur ne peut pas se soustraire.

La CGT propose :

- ▶ De rendre effectif pour toutes et tous le droit à la négociation collective. Des millions de salariés, en particulier dans les petites entreprises, dans les TPE, les PME, n'ont pas accès à ce droit qui s'exerce dans l'entreprise, la branche professionnelle, au plan national.

Cependant, pour que ce droit soit utile aux salariés, il est nécessaire qu'il s'exerce dans le cadre d'accords majoritaires et qu'il apporte toujours un plus aux salariés par rapport au droit commun. C'est le principe de faveur ;

- ▶ Des droits d'intervention pour les salariés et la liberté d'intervenir et de s'exprimer sur tout ce qui concerne la vie au travail, l'activité professionnelle, l'organisation du travail et les choix stratégiques de l'entreprise. Les communautés de travail des salariés employés par plusieurs entreprises doivent être prises en compte par l'intermédiaire de comités inter-entreprises,

d'hygiène et de sécurité de site. À tous les niveaux, il ne s'agit pas seulement d'écouter les avis émis par les représentants salariés, mais aussi de les prendre en compte ;

- ▶ De garantir le droit et les libertés syndicales dans l'entreprise afin de lutter contre les discriminations et la répression, d'empêcher la criminalisation de l'action collective ;
- ▶ Des droits interprofessionnels pour permettre l'intervention des salariés dans les territoires sur les enjeux qui leur sont communs et qui dépassent le seul cadre de l'entreprise (accès au transport, au logement, etc).

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.



Suite photos rencontre chauffeurs (voir page 3)



COMMUNIQUE de la confédération CGT

Rapport Moreau : le débat sur les retraites doit s'engager sur d'autres bases

Nous venons de prendre connaissance du rapport de la Commission pour l'avenir des retraites. Nous en connaissons les grandes lignes, puisqu'elles nous avaient été annoncées par la Présidente Yannick Moreau.

Si de vraies questions y sont abordées, les principales pistes évoquées dans le rapport n'auraient rien de bon et nous regrettons qu'aucune des propositions portées par la CGT n'ait été reprise.

L'allongement de la durée requise pour le taux plein, la désindexation ne sont en rien des solutions pour pérenniser et améliorer le système de retraite français dans l'intérêt des actifs et des retraités, toutes générations confondues.

Au contraire, leur mise en œuvre fragiliserait encore davantage le système et aurait des conséquences graves pour les retraités actuels et futurs.

Quant aux mesures tendant à l'alignement des régimes du privé et du public, elles s'effectueraient au nom de l'équité, mais n'auraient pas d'incidences financières sur les régimes, selon les termes du rapport. On est là en pleine démagogie puisque ces mesures ne seraient justifiées que par la volonté de bien plaider.

Nous considérons qu'il faut engager la discussion sur d'autres bases avec une prise en compte des propositions alternatives, notamment celles de la CGT.

Nous allons nous saisir de l'opportunité de la conférence sociale des 20 et 21 juin pour porter le débat sur l'ensemble des éléments qui permettrait de relancer une véritable dynamique de progrès social dans notre pays.

Les discussions des 20 et 21 juin doivent en particulier porter sur l'élaboration d'une autre politique de l'emploi et d'une autre politique salariale, conditions indispensables à la résolution des questions de financement de la protection sociale et de la retraite.

Nous ferons en sorte de construire, sur ces différentes questions, avec les salariés et les retraités, les rapports de forces et les mobilisations qui permettront d'inscrire le progrès social à l'ordre du jour des semaines et des mois à venir.

Montreuil, le 14 juin 2013



A la suite des accidents de télésièges déplorés lors de la dernière saison de ski, deux réunions spécifiques ont eu lieu avant la communication faite par le ministre (voir ci-dessous).

Les deux fois par la voix de Dominique, de Patrick ou Antoine, la CGT a rappelé que depuis de nombreuses années la tendance est à la réduction des effectifs au départ des appareils. Que même si les salariés des remontées mécaniques sont bons, ils ne sont pas des surhommes. En effet, dans le même temps, il faut surveiller et intervenir pour l'embarquement, surveiller les skieurs qui sont sur la ligne, surveiller et intervenir sur ceux qui sont dans la file d'attente et dans les systèmes de contrôles.. Et le reste...

Bref, nous exigeons que cela soit traité dans les CHS-CT et qu'une augmentation du nombre de personnes soit prévue.



Frédéric Cuvillier lance un plan d'actions pour le renforcement de la sécurité des usagers de remontées mécaniques

A la suite des accidents de télésièges déplorés lors de la dernière saison de ski, Frédéric Cuvillier (ministre des transports) a demandé à la commission des téléphériques qu'elle analyse, avec l'ensemble des acteurs de la filière, l'évolution de l'accidentologie, les actions déjà engagées par les professionnels et les services de l'Etat, et qu'elle réfléchisse aux autres mesures pouvant être envisagées. Frédéric Cuvillier souhaite agir pour prévenir ces accidents, parfois graves, qui bouleversent des moments de loisir, du temps souvent passé en famille.

Le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) a organisé, le 12 juin 2013, avec l'ensemble de la profession, une journée dédiée à :

- l'étude des questions d'exploitation, d'utilisation et de surveillance des télésièges
- l'évolution du comportement des usagers sur les remontées mécaniques
- les pistes d'amélioration possibles.

Les constructeurs et exploitants de remontées mécaniques,

poursuivant l'objectif commun d'apporter le meilleur niveau de sécurité aux usagers, ont été vivement encouragés à poursuivre le développement des expérimentations volontaires des dispositifs améliorant la sécurité.

Frédéric Cuvillier a salué le travail déjà mené par les professionnels de la montagne et a lancé un plan d'actions :

- en s'associant à la campagne de communication du ministère des sports à destination des usagers, en la complétant d'un volet sur les règles d'utilisation des remontées mécaniques ;
- en renforçant une coopération de terrain entre les exploitants et les moniteurs de ski pour améliorer la prise en charge des usagers de remontées mécaniques, notamment des skieurs débutants grâce à la rédaction d'une convention-cadre entre leurs représentants nationaux
- en encourageant sa déclinaison opérationnelle au cœur des stations ;
- en renforçant les démarches globales de gestion de la sécurité au sein des exploi-

tations ;

- en améliorant dès la saison prochaine, les données à renseigner dans les déclarations d'accidents de remontées mécaniques afin de disposer d'une meilleure connaissance de leurs causes.

La commission des téléphériques réunit plusieurs fois par an opérateurs de remontées mécaniques, associations d'usagers et pouvoirs publics. Elle est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de réglementation et de sécurité des transports par remontées mécaniques. Elle rend un avis sur les projets de référentiels du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG). Elle est le lieu où pourra se définir, de la manière la plus concertée et opérationnelle possible, et à partir des études et expérimentations existantes touchant aux questions de matériel comme aux comportements, les grands axes des travaux permettant un renforcement de la sécurité dans l'utilisation des télésièges.

Compte rendu de la 138^{ème} réunion de la Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective Nationale des Téléphériques et engins de remontées mécaniques du 14 juin 2013.

La Délégation CGT était composée de : Patrick SOURD (Les Ménuires) - Gilles Dodos (Les Deux Alpes) – Pierre Scholl (S3V Mottaret) et Antoine Fatiga.

En présence de DSF – FO – CFDT – CFTC, sous la présidence de J.P. BERTHET – Directeur régional du travail assisté par J.P. BOUCHARD.

La réunion commence à l'heure, et au pas de charge comme toujours, cause ordre du jour surchargé, comme toujours aussi.

M. BERTHET lance les débats avec un rappel des **nouvelles règles de représentativité syndicale** : si ton syndicat a fait 8% aux élections professionnelles, il a le droit d'être présent à la CMP (ceux qui se demandent ce que signifie "CMP" reliront avec bonheur le titre de ce compte rendu) ; s'il atteint les 30%, tes représentants ont le droit de signer un accord ; si on passe les 50%, on a le pouvoir de s'opposer. Moralité, votez CGT. Voilà le principe, après on peut former des alliances entre centrales syndicales (et néanmoins amies), pour par exemple atteindre les fameux 30%. Mais on n'a pas besoin de ça à la CGT, n'est-ce pas ?

M. BERTHET attire ensuite notre attention sur le fait que nombre de PV d'élections sont rédigés avec les pieds, les anomalies foisonnent. Les chiffres manquants, ou les intitulés de listes absents ou fantaisistes, enfin c'est le bazar. OK, transmis à nos DRH respectifs (ves) ! Un dernier détail : la CFE-CGC, organisation syndicale catégorielle, entre dans le même cadre que les autres. Ho ! Privilège de classe ?

Point n°2, je ne résiste pas au plaisir de citer la question in extenso : "Méthodologie sur la négociation sur des sujets comme les salaires et la prévoyance". Sympa comme intitulé, non ? Bon, je vous raconte l'histoire, sinon on comprend rien. Le 20 novembre 2012, en CMP toujours, la négociation

salariale se conclut avec un pourcentage tellement minable que je ne m'en souviens plus. Minable, mais linéaire. En tout cas, c'est ce que tout le monde avait entendu. Donc en réunion on se met d'accord, enfin on croit qu'on s'est mis d'accord, puis arrive sur les boîtes mails des coordinateurs syndicaux l'accord rédigé par DSF, pour signature. Et c'est là qu'on découvre que l'augmentation est en réalité dégressive et glissante. Ce qui signifie qu'à chaque échelon professionnel correspond un taux d'augmentation différent. Bref, en fait de glissement ça a plutôt dérapé, on s'est engueulés comme des chiens à la réunion de janvier, mais le sujet n'étant pas à l'ordre du jour on en était restés là. Voilà donc pour la formulation de la question. Et donc, voilà mon Jean-Yves REMY qui démarre avec une causerie déchirante sur "les événements qui ont entaché la négociation salariale paritaire de novembre". Et de broder à l'envi sur le fait que quand même, si on peut plus se faire confiance les gars, etc... Tout le monde sanglote, vous imaginez bien. Il enchaîne sur le fait que "la CGT n'a même pas signé l'accord sur la pénibilité". Comme personne ne voit le rapport, M. REMY continue en se demandant pourquoi la CGT prend la peine de venir à la table de négociation "si c'est pour ne pas signer" ! Bon, v'là autre chose. Donc si on comprend bien, le fait même de s'asseoir à une table de négociation impliquerait un engagement de signer quelque chose ? Ben ça va pas être facile alors. En même temps, ça pourrait expliquer pourquoi certaines orga-

nisations signent, effectivement, n'importe quoi...

Le mot de la fin reviendra à Antoine qui déplore à nouveau que l'ordre du jour trop chargé nous contraigne à mener la négociation salariale de branche en cinq minutes, arrêts de jeu compris. Comment faire du bon boulot dans ces conditions ? (Votre serviteur, toujours soupçonneux, a déjà eu l'occasion de vous faire part de ses doutes sur cette question même : et si ce n'était ni un hasard, ni une fatalité ? Autrement dit, à qui profite le crime ?) Bref, après bien des pinailleries, M. BERTHET aimerait enchaîner, alors on finit par convenir que dorénavant, un accord passé en réunion sera rédigé sur le champ pour fixer les idées avant la signature officielle. Et on peut passer à la suite. Ouf !

Un point rapide sur les accidents de l'hiver et leurs conséquences, où l'on évoque de nouveau la tragédie de la Clusaz.

Les nouvelles dispositions sur la complémentaire santé ensuite, dans le sillage du funeste ANI signé le 11 janvier par diverses organisations syndicales (pas par la CGT!). Il nous faudra mettre en place un accord de branche avant janvier 2014. Et ça recommence : faut faire un groupe de travail, faut fixer une date, etc... Eric BECKER, pour FO, rappelle qu'il ne faut pas confondre santé et prévoyance. Antoine précise que la CGT n'a pas attendu la nouvelle loi pour signer des accords intéressants en faveur de la santé des saisonniers, notamment avec la MACIF et la MTRA.

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

La pénibilité à présent, qui tient décidément une grande place dans nos esprits : le fameux guide de bonnes pratiques, qui devrait être dans nos mains aujourd'hui, tarde à venir. L'estimable cabinet ET Ergonomie figrole et livrera bientôt. Bon. Ce guide dont la fonction sera d'expliquer, de donner des exemples, des conseils, ne devra pas, nous dit Jean-Paul BOUCHARD, être pris comme un livre de recette, mais plutôt comme une base de réflexion. Là encore, les DRH apprécieront.

La démarche sur le suivi des classifications : un courrier sera finalisé à destination des cabinets de conseil. Hâtons-nous lentement.

Accord CDII : c'est pas la première fois qu'on en parle en CMP. Je remarque que c'est toujours Jean-Yves REMY qui lâche le mot. On apprend aujourd'hui que "c'est les gars qui demandent, par exemple quand ils ont besoin d'un prêt bancaire". Ouais, et ils le paieront avec quoi, leur prêt bancaire ? Les indemnités ASSEDIC qu'ils ne toucheront plus ? Je ne vois pas ce qu'on a à gagner avec cette histoire. Jean-Yves REMY, lui, semble le voir très bien. Restent des détails croustillants : la loi nous permet-elle de revenir d'un CDII vers un CDD, par exemple ? Les congés payés, on fait comment ? Et autres digressions.

Antoine rappelle que seule la C.G.T. a fait des propositions sur une durée minimale des contrats, sur une indemnité d'intermittence, etc. Et que rien n'a été repris par DSF.

Bref, un chouette sac de nœuds en perspective, et c'est Philippe ARNAUD, pour CFTC, qui ferme le ban en proposant de fixer une réunion entière sur ce sujet.

Point n°8 : contrats de génération... : cékoi ? C'est juste le truc qui remplacera l'accord se-

nior signé il y a quelques années et aujourd'hui en perte. Une histoire tordue à base de tutorat, il s'agissait pour un gars au seuil de la retraite de prendre en charge la formation du jeune qui lui succéderait un jour, en échange d'un petit coup de pouce sur le salaire la dernière année. Sauf que, soit on embauche un sans grade pour un job de base, et une journée de formation devrait plus ou moins suffire, soit on embauche une grosse qualification avec plein de diplômes, et donc le gars est déjà opérationnel, en tout cas il ne faudra pas deux ans de coaching intensif pour en faire quelque chose. Bref un accord inapplicable, qui a tout de même le mérite de laver plus blanc en ne coûtant pas un rond. Nous y reviendrons.

Point n°8bis : ... et emplois d'avenir. Il est 12H20, soit dit en passant. Il reste quatre points à aborder... Nous disions donc les emplois d'avenir, cette histoire mise en place par le gouvernement à destination des jeunes. Là il faut revenir sur un point important : comprenez bien qu'une réunion, aussi constructive et enrichissante soit-elle, n'est pas qu'une partie de plaisir, on est censé piger ce qui se passe autour de la table, savoir de quoi on parle, éviter de dire des âneries tout en restant percutant dans ses interventions, ne rien lâcher, bref c'est pas des vacances. Les études le montrent, on ne reste pas concentré quatre heures d'affilée, on finit (en tout cas votre serviteur) par décrocher à un moment ou l'autre et bâiller aux corneilles quelques instants. Ajoutez à ça les coups de coude à ma droite (salut Gilou) et à ma gauche (attends Antoine, j'écoute ce qu'il dit le monsieur), et bref, j'ai pas pris de notes. Donc, heureusement Antoine est là... Les emplois jeunes sont des emplois très aidés par l'Etat qui en contrepartie de l'embauche d'un jeune

sans emplois, prend en charge presque 80% du salaire... Comme le disent les employeurs, sacré opportunité, effet d'aubaine et DSF veut en profiter. Mais comme normalement c'est aussi pour des emplois en CDI... DSF voudrait que les CDD saisonniers reconductibles soient admis. Le beurre et tout le reste.. C'est l'Etat qui régale.. Tout pour les patrons.

Question 9, l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Rien de spécial, on se hâte lentement là aussi. Ouvrons la parenthèse pour signaler que les premiers accords d'entreprise sur le sujet sont en cours de signature, on avance quand même, à petits pas, mais on avance dans certaines vallées.

La fatigue me gagne, mais il est 12h57, je me réveille d'un seul coup : dernier round ! **la négociation salariale.** L'Opinel entre les dents, je m'apprête à sauter sur la table, mais Jean-Yves REMY me coupe dans mon élan en annonçant que l'indice INSEE hors tabac que l'indice INSEE est donc calé à +0,46% pour ce mois-ci, et que par conséquent on vous propose de "ne pas bouger" pour ce coup-là. Mais sympa, "on en reparle en décembre", ajoute-t-il, suave. On propose quand même de faire un petit quelque chose pour les plus petits, mais c'est déjà plié. On n'a même pas eu l'occasion de rappeler qu'on ne négocie pas à moins de 5% comme dirait Momo, qui n'a pas eu cette fois l'occasion de dégainer son stylo magique.

Voilà, on cale quelques dates, il est 13H30, poignées de mains et derniers conciliabules, et tout le monde se jette ventre à terre vers le premier boui-boui qui servira encore des plats du jour à une heure pareille.

Merci Patrick pour ce compte-rendu et Antoine pour les compléments.